



UFME.FR

Je veux comprendre mon devis !

Etablir ses priorités

Etudier ses devis

Sélectionner son artisan

Bonjour,

Chaque trimestre, l'Union des Fabricants de Menuiseries Extérieures propose une fiche didactique pour mieux comprendre l'univers de la fenêtre, de la porte et de la pose de menuiseries extérieures.

En ce mois de janvier, nous avons choisi de nous intéresser à la lecture et à la compréhension d'un devis de pose de menuiseries extérieures. L'UFME propose ici un décryptage, et dresse un inventaire des principales questions à poser et des pièges à éviter pour appréhender sereinement sa démarche de rénovation, en toute confiance avec le professionnel de son choix, ainsi qu'un lexique synthétique, pour vous aider à mieux comprendre le vocabulaire utilisé dans votre devis

Au préalable... bien préparer votre projet



SUIS-JE DÉPENDANT D'UN RÉGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ ?

Si vous êtes propriétaire d'un logement collectif, vous êtes tenu de consulter **votre règlement de copropriété** avant d'engager vos travaux de rénovation. Celui-ci peut en effet vous imposer un type de matériau, une couleur ou même un type d'ouvrant particulier. Attention, il est obligatoire de s'y conformer sous peine de sanction.

JE CADRE MON PROJET ET JE DÉFINIS MES CRITERES

« IMPERATIFS »

Votre priorité est-elle l'isolation acoustique, l'isolation thermique ? Une solution anti-défenestration est-elle à envisager pour protéger votre enfant ? Devez-vous prévoir un accès facilité aux ouvertures de votre logement pour répondre aux besoins d'un occupant à mobilité réduite ?

De quels types d'ouvrants avez-vous besoin ? Il peut être en effet préférable de privilégier une ouverture de type oscillo-battant dans certains cas.

Ce que doit comporter votre devis ...

Le devis doit présenter une information claire, et l'artisan doit être en mesure de vous expliquer en détails le déroulement de votre chantier. Le document remis par l'artisan doit impérativement comporter les informations suivantes :



LE DESCRIPTIF DE CHAQUE MENUISERIE

Dimensions, type de vitrage, matériau, habillage, grille de ventilation, seuil, etc

LE COEFFICIENT DE PERFORMANCE THERMIQUE (UW) de la fenêtre :

cette information vous permettra l'obtention d'un crédit d'impôt, selon le seuil en vigueur à la date du devis.

LE DÉLAI DE MISE EN ŒUVRE : il démarre à partir de la prise de cotes

définitives.

LE COÛT DÉTAILLÉ PAR POSTE : fourniture de la menuiserie et pose en précisant le type de pose, et également :

- le coût TTC avec mention pour la TVA à 7% (attestation à remplir)
- la validité du devis (pas de règle)
- l'acompte (pas de règle mais il est de coutume de demander 30%)
- les conditions générales de vente, si le devis est utilisé aussi comme bon de commande, le coupon de rétractation (7 jours) doit être joint au devis

LE PETIT CONSEIL DE PRO EN +

Retenez le devis le plus clair et le plus complet possible, tant sur les menuiseries, que sur le mode de pose retenu (dépense totale ou conservation du cadre existant)

Vous avez sélectionné votre devis : et maintenant ?



- Après étude des devis reçus, il vous faudra étudier attentivement le financement de votre projet de rénovation, ainsi que les différentes aides proposées, notamment par l'ANAH, l'Ademe, ou votre Conseil Général, par exemple.



Contactez votre banque pour souscrire un crédit travaux dans le cadre des ECO-PTZ.

- Pensez à faire une déclaration préalable de travaux auprès de votre mairie... avant de démarrer vos travaux !
- Confirmez votre devis et versez un acompte à l'artisan retenu (généralement 30%)

QUELQUES PRÉCIEUX CONSEILS À GARDER EN TÊTE !

Il est conseillé de demander **3 devis à différents artisans** sélectionnés avec attention. La consultation de ces trois devis vous permettra de faire une comparaison, et d'établir une enveloppe haute et une enveloppe basse pour votre projet de rénovation.

- Privilégiez une menuiserie marquée **NF CSTBat ou NF Fenêtre Bois, NF Portes Extérieures.**
- Confiez de préférence votre pose à un artisan **certifié Pose Portes & Fenêtres** qui vous garantira une pose de qualité.
- Avant de signer votre devis, assurez-vous auprès de votre poseur qu'il a bien procédé à un diagnostic du support de la fenêtre. C'est l'état de celui-ci qui conditionne le bon déroulé d'une pose en réhabilitation et la pérennité du bâti.
- Assurez-vous auprès de l'artisan que sa prestation comprend bien **la reprise de vos anciennes menuiseries.**
- Vérifiez impérativement que l'artisan poseur est en mesure de vous présenter une **attestation d'assurance décennale** couvrant son activité.
- Sachez enfin, qu'en aucun cas, le prestataire ne doit vous demander de stocker les menuiseries en attendant la pose. Les menuiseries **doivent être livrées par l'artisan le jour de la pose**

LE CALENDRIER « THÉORIQUE » DES TRAVAUX : il faut compter un mois environ de délai de fabrication. Le planning ci-dessous est indicatif et susceptible de variations.

- **J – 2 mois :** Le devis est validé auprès de l'artisan retenu – Les menuiseries sont commandées auprès du fabricant.
- **J – 1 semaine :** l'artisan fixe un rendez-vous de pose et confirme le déroulement du chantier (temps de pose, stockage menuiseries, etc...)





- **Jour J** : L'artisan pose les menuiseries extérieures. Lorsque la pose est terminée et le chantier débarrassé, il artisan doit montrer le fonctionnement des menuiseries et expliquer leur entretien.

Votre poseur est prêt à partir : vous devez signer un PV de réception de chantier et émettre des réserves sur le chantier le cas échéant.

Vos travaux sont achevés, vous êtes satisfait du travail de votre artisan, il vous reste à présent à régler le solde de votre facture !



Parlez-vous « menuisier ou poseur » ? Petit lexique pour bien comprendre le langage de votre artisan

ALLÈGE : Section d'une paroi située entre le sol et l'appui d'une fenêtre ou partie fixe basse de cette dernière comportant un vitrage ou un panneau de remplissage.

APPUI : Partie supérieure de la paroi en allège recevant la traverse basse de la fenêtre. La zone la plus étroite et la plus élevée de l'appui se nomme le « rejingot ». L'élément saillant de la traverse basse de la fenêtre s'appelle une pièce d'appui.

DORMANT : partie fixe de la fenêtre porte scellée à la maçonnerie.

SEUIL DE PORTE : pièce située au bas de l'ouverture d'une porte et qui la traverse

DÉPOSE TOTALE : aucune partie existante de la menuiserie n'est conservée (dépose totale de la menuiserie et de son cadre)

ENTRÉE D'AIR /GRILLE DE VENTILATION : en règle générale les entrées d'air (grilles de ventilation) doivent être dans les pièces sèches, et les extractions d'air doivent, quant à elles, se trouver dans les pièces humides. Il est très important de ne pas les négliger. Les obstruer est fortement déconseillé.

OUVRANT : partie mobile de la fenêtre

SUPPORT DE LA FENÊTRE : Ouvrage dormant qui reçoit les vantaux d'une porte ou d'une fenêtre

Notre prochain rendez-vous ... en avril 2013 !

Dans notre prochain numéro, à paraître en avril 2013, nous nous intéresserons à l'étiquette énergétique des fenêtres et portes d'entrée.

Retrouver tout l'actu sur la menuiserie extérieure sur : <http://www.ufme.fr>

Vos contacts

UFME : Virginie MUZZOLINI : 01.47.17.69.37 - v.muzzolini@ufme.fr

VP Communication : Chrystelle REGANHA : 01.40.22.08.66 - creganha@vp-communication.com